

Union Académique Internationale (UAI)

BOURSES DE RECHERCHE - JEUNES CHERCHEURS

Dans le cadre des célébrations de son centenaire (2019), le Bureau de l'Union Académique Internationale lance un appel à candidatures pour deux bourses de 6000 euros chacune octroyées pour une période de deux ans (2020-2022). Les candidatures sont ouvertes aux chercheurs titulaires d'un doctorat en philosophie décerné au plus tôt le 1^{er} janvier 2011. Les deux bourses sont des subventions destinées à des chercheurs individuels dotés d'un dossier et d'un projet de recherche solides et innovants avec des perspectives de collaboration internationale. Vous trouverez plus de détails et les formulaires de candidature en anglais et en français sur le site internet de l'UAI :

www.uai-ia.org

La date limite de dépôt des candidatures est le 31 janvier 2019.

Professeur émérite Samuel N.C. Lieu
FRHistS, FSA, FRSN, FAHA
Président de l'UAI

Union Académique Internationale (UAI)

BOURSES DE RECHERCHE - JEUNES CHERCHEURS

Plus d'informations

Fondée à Paris en 1919 après les ravages de la Première Guerre mondiale et actuellement basée à Bruxelles, l'**Union Académique Internationale** est une organisation internationale de premier plan qui parraine et coordonne des projets de recherche en sciences humaines. Parmi les membres de l'UAI se trouvent presque toutes les grandes académies nationales du monde ainsi qu'un certain nombre de sociétés savantes spécialisées dans les sciences humaines. L'UAI parraine actuellement près d'une centaine de grands projets de recherche à long terme. Une liste des projets de l'UAI peut être consultée sur notre site internet.

Les bourses

Dans le cadre de la célébration du centenaire de l'Union en 2019, son Bureau a décidé, lors de sa réunion à Paris le 15 février 2018, d'octroyer deux bourses de 6 000 euros chacune pour une période de deux ans (2020-2022) à des chercheurs en sciences humaines et sociales qualifiés en début de carrière. Le candidat doit être titulaire d'un doctorat en philosophie décerné par un établissement reconnu au plus tôt le 1^{er} janvier 2011. Les bourses ne sont pas destinées à financer des projets de recherche majeurs ni à couvrir les coûts de publication. Elles sont uniquement destinées à servir de subventions pour couvrir le coût de recherches individuelles telles que la visite de grandes bibliothèques, la participation à des travaux sur le terrain et la participation à des conférences universitaires. La somme allouée sera fixée à 6 000 euros par récompense et les gagnants devront conserver tous les reçus des dépenses approuvées afin d'être remboursés par le secrétariat de l'UAI.

Les candidatures de chercheurs issus de toutes les branches des sciences humaines et sociales au sens large sont acceptées. L'innovation et le potentiel de collaboration internationale sont des critères majeurs de sélection. L'UAI souhaiterait particulièrement inviter les chercheurs en début de carrière à participer activement à des projets de recherche déjà parrainés par l'UAI au moment de leur inscription.

Un formulaire de demande en français est ci-joint.

Les demandes dûment remplies doivent être envoyées à: secretariat@uai-iaa.org

La date limite de dépôt des candidatures est le **31 janvier 2019**.

Le Bureau de l'UAI établira une liste restreinte de candidats d'ici la mi-février 2019 et les noms des deux premiers lauréats du projet seront annoncés lors de l'assemblée générale de l'UAI à Paris en 2019.

Professeur émérite Samuel N.C. Lieu
FRHistS, FSA, FRSN, FAHA
Président de l'UAI